La biodiversité

La biodiversité

La biodiversité

Avec la conférence de Rio de Janeiro de 1992, la société prend conscience que les activités humaines dégradent l'état de la planète et que sa préservation est nécessaire pour la survie de l'Homme. Alors que le terme de « développement durable » est consacré, celui de biodiversité reçoit une véritable popularisation. Plusieurs conférences et colloques internationaux (Kyoto en 1997, Johannesburg en 2002, Copenhague en 2009) suivront et aboutiront en France à la mise en place d'une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004 et l'adoption de la loi Grenelle II de l'Environnement le 11 mai 2010.

Pourtant, science de la diversité des écosystèmes, de la flore et de la faune et leurs inter-relations, la biodiversité est étudiée par les naturalistes depuis des siècles.

La France bénéficie d'un patrimoine naturel d'une extrême richesse. En effet, outre ses Doms-Toms, la France métropolitaine compte 4 zones biogéographiques sur les 6 existantes en Europe et offrent ainsi des conditions écologiques favorables à la présence et la répartition d'une faune et d'une flore très variées.

Sur son seul territoire, l'Hérault réunit 2 types de zones biogéographiques atlantique et méditerranéenne sur les 4 recensées au niveau national. C'est dire sa responsabilité concernant la préservation de sa biodiversité.

La biodiversité menacée

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.
Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

La diversité biologique

Elle se décline sur 3 niveaux :
- la diversité des milieux de vie : océans, forêts, rivières, mares, ripisylves, haies, jardins ...
- la diversité des espèces : inter-reliées entre elles par des relations de prédation, coopération (poisson pilote/requin)
- la diversité des individus au sein d'une même espèce (diversité génétique)

Riches de nos différences

Comprendre la diversité biologique comme une globalité c'est comprendre que chaque maillon qui la compose a un rôle bien précis dans la survie des autres maillons et qu'ils sont étroitement inter-dépendants.
Sans air, sans eau, sans les abeilles pour polliniser les fleurs, les arbres ... etc, il n'y a pas de vie ou sinon une vie très compromise.
Pour mieux illustrer cette inter-dépendance entre les organismes vivants et avec leurs milieux de vie, on peut prendre l'image d'une étoffe constituée de milliers de fils : si un des fils s'étiole, cela a une conséquence sur les autres fils et peut compromettre l'intégrité des fils directement voisins pour gangréner petit à petit toute l'étoffe.

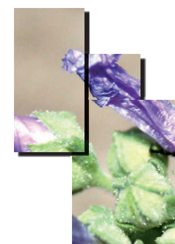


photo -Corinne Mori



L'érosion de la biodiversité

Le nombre estimé d'espèces différentes vivant sur Terre serait compris entre 5 et 100 millions.

1,8 million d'espèces animales et végétales ont été décrites.

15 000 nouvelles espèces sont décrites par an environ. Le travail d'inventaire reste énorme.

Parallèlement, les spécialistes s'accordent pour dire que la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle. Ce rythme de disparition est de 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction.

Ce déclin des espèces lié à une détérioration drastique de leurs conditions de vie définit ce qu'on appelle ***l'érosion de la biodiversité***.

C'est un phénomène récent dont la cause est quasi exclusivement liée aux activités humaines.

VISIT…

LANZAROTE

Caliente.COM

La biodiversité

photo - Corinne Mori

Les raisons de l'érosion de la biodiversité

La destruction et la fragmentation des milieux naturels

Liées principalement à l'urbanisme croissant, à l'expansion des terres agricoles et au développement des infrastructures de transport, la destruction et la fragmentation des milieux naturels affectent les prairies, les zones humides et les tourbières.

La surexploitation des espèces sauvages

Elle est le fait de la surpêche ou encore de la déforestation. Le commerce illégal vient aggraver cette surexploitation en menaçant d'extinction certaines espèces.

Les pollutions de l'eau, des sols et de l'air

D'origine domestique, industrielle ou agricole, ces pollutions contribuent à la dégradation de la qualité des milieux de vie des espèces. Elles représentent de fait une véritable menace quant à leur survie.

Les espèces exotiques

On entend par espèces exotiques des espèces qui ont été introduites par l'Homme dans un milieu d'où elles étaient absentes. On imagine aisément que ces espèces viennent perturber l'équilibre du milieu d' "accueil".
Souvent sans prédateur, elles envahissent le milieu récepteur au détriment des espèces endémiques (du milieu même) : par exemple la tortue de Floride ou la jussie.

Le changement climatique

Le changement climatique en venant se conjuguer à ces différentes raisons, est un facteur aggravant l'érosion de la biodiversité. En effet, il contribue à modifier les conditions de vie des espèces en les incitant à migrer ou à adapter leur mode de vie. Peu sont capables de le faire.
Les spécialistes estiment qu'il pourrait entraîner la perte de 15 à 37% des espèces vivantes d'ici 2050.



photo - Chantal Gallière

Les fonctions de la biodiversité

Le pouvoir de restauration de l'écosystème
Un écosystème diversifié est plus à même de se restaurer face à des perturbations ponctuelles (attaques d'insectes ravageurs, incidents climatiques tels que la grêle…).

La protection de l'environnement physique
L'entretien ou l'aménagement de certains éléments du paysage permet de protéger l'environnement contre les risques d'érosion physique. Ils peuvent être des haies, des bandes enherbées en bas de pente.
Outre cette fonction, ces éléments constituent des réservoirs de biodiversité.

La filtration et l'épuration des polluants
Les risques de pollution des milieux naturels, par exemple, par lessivage des produits phytosanitaires et des fertilisants, peuvent être réduits via la conservation et la restauration de zones tampons.
Ces structures naturelles (zones végétales filtrantes et épuratrices) à l'interface de deux milieux naturels ou artificialisés limitent le transfert des pollutions diffuses.



photo - Chantal Gallière

Les experts estiment que dans le monde ...

36 % des espèces étudiées sont menacées dont :
- 7 plantes sur 10
- 1 amphibien sur 3
- 1 mammifère sur 5
- 1 oiseau sur 8

2% des espèces connues ont irrémédiablement disparu

60 % des milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années

70 % des milieux naturels sont exploités au-delà de leur capacité de renouvellement (les milieux forestiers par exemple)

Protéger la biodiversité : des politiques et des outils

L'Homme ne peut pas continuer à "consommer" la Nature sans prendre conscience que ses actions compromettent sa propre survie en menaçant celle des autres espèces.

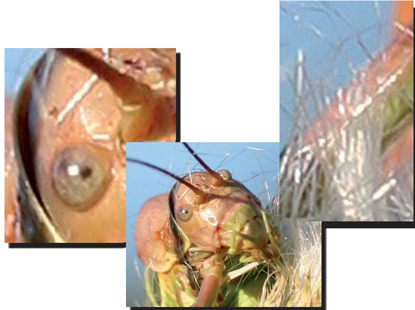


photo - Corinne Mori

La stratégie nationale pour la biodiversité

A l'issue du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992), 190 pays dont la France ont signé à ce jour la première convention internationale sur la biodiversité (CDB). Elle fixe trois grands objectifs :
- la conservation des diverses formes de vie,
- l'utilisation durable de la biodiversité,
- l'accès juste et équitable aux ressources vivantes.

Chaque pays signataire doit ainsi se doter d'une stratégie nationale en faveur de la biodiversité. La France a adopté sa stratégie en 2004. Elle s'articule autour de quatre orientations pour stopper l'érosion du patrimoine naturel :

- mobiliser tous les citoyens : chacun à son niveau de responsabilité, en faveur du respect et de la préservation de la biodiversité;

- reconnaître la valeur du vivant : amener notre société à apprécier la valeur des services rendus par la biodiversité afin d'enclencher un comportement favorable à sa conservation ;

- intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles, nationales, européennes ou internationales : mettre en oeuvre des plans d'actions sectoriels pour les activités ayant le plus fort impact sur la biodiversité ;

- assurer le suivi de la biodiversité : accroître la connaissance scientifique et mettre au point une information publique fiable et transparente.

Le Grenelle de l'Environnement

Il renforce la volonté politique du gouvernement pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles en définissant 5 actions :

1- stopper l'érosion de la biodiversité ;
2- retrouver une bonne qualité écologique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen ;
3- développer une agriculture et une sylviculture diversifiées, productives et durables. Par exemple, le plan Écophyto, mis en place par les ministères de l'Agriculture et du Développement durable, vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018 ;
4- valoriser et protéger le milieu marin et ses ressources dans une perspective de développement durable ;
5- doter la France des outils favorisant la connaissance et éclairant les choix pour l'élaboration des politiques nationales. Dans ce cadre, on peut citer la mise en place d'une Fondation pour la recherche sur la biodiversité (créée début 2008).

Ces axes, et les actions associées, sont venus renforcer et compléter la stratégie nationale pour la biodiversité.

Quels outils ?

Pour constituer un réseau d'espaces protégés représentatifs de la biodiversité, une grande variété d'outils a été mise en place en France, chacun ayant des objectifs, des contraintes et des modes de gestion spécifiques.

Cinq grands types de préservation de l'espace peuvent ainsi être distingués :

1- les engagements de niveau international : les réserves de biosphère du programme Man and Biosphere de l'UNESCO et la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale;

2- la protection de niveau européen : élaboration du réseau Natura 2000 avec la désignation des zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux" et des zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive "Habitats";

3- la protection réglementaire nationale : cœur des parcs nationaux, réserves naturelles nationales, réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse, réserves naturelles régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves biologiques domaniales ou forestières, forêts de protection et sites classés;

4- la politique de maîtrise foncière menée par le Conservatoire du littoral (CdL) et les Conservatoires d'espaces naturels (réseau des CEN) ainsi que par certaines collectivités locales (Espaces naturels sensibles notamment);

5- la protection et la gestion contractuelle: mise en œuvre dans les zones aux enjeux mixtes de développement et de conservation : aires d'adhésion des parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux.



photo - Isabelle Dufresne

La biodiversité

La biodiversité dans l'Hérault



photo - Jérôme Leroyer

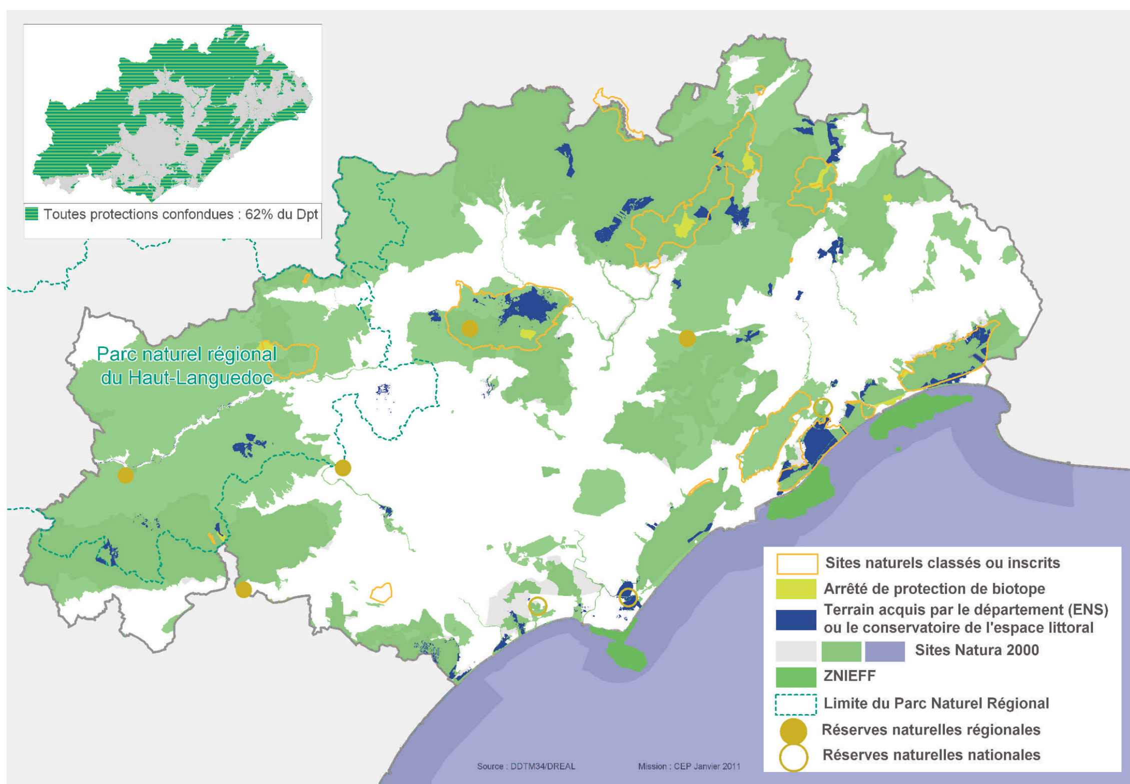




photo - Guy Lessoile

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Ce sont des terrains acquis par les Départements dans le cadre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels.

Dans l'Hérault, les ENS acquis par le Conseil Général représentent plus de 8 000 ha.

Les Sites du conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public créé en 1975, a pour mission de protéger le littoral français par la maîtrise foncière, en métropole et outre-mer.

La surface acquise par le Conservatoire depuis 1975 est de 11 750 ha sur l'Hérault.

Les ZNIEFF

Le programme ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) a été lancé en 1982 avec l'objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Dans l'Hérault on compte 258 ZNIEFF.

Les Parcs Naturels Régionaux

Ils sont destinés à protéger le patrimoine naturel, bâti et paysager.

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc s'étend sur 260 000 ha. Il regroupe 92 communes entre l'Hérault et le Tarn soit 80 000 habitants.

Les sites classés et inscrits

Ils ont été identifiés pour leur caractère de monument naturel où les éléments historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent au nom de l'intérêt général la conservation.

Dans l'Hérault, la surface des sites inscrits situés uniquement dans le département représentent 4 500 ha. Les sites classés quant à eux occupent 38 650 ha.

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Ils s'appliquent sur des espaces où vivent des espèces protégées. Ils y réglementent les activités humaines.

L'Hérault compte une dizaine d'espaces sur lesquels s'appliquent un arrêté biotope.

Le réseau Natura 2000

A l'issue de la conférence de Rio de Janeiro en 1992, la France s'est engagée à préserver la biodiversité.
Cet engagement partagé également par les différents pays membres de l'Union Européenne s'est traduit par la constitution du réseau Natura 2000.

Ce réseau est constitué par un ensemble de sites identifiés et reconnus pour les espèces faunistiques, floristiques et milieux naturels (habitats) qu'ils abritent.
Ses objectifs sont de contribuer à les préserver, les restaurer voire les améliorer pour en assurer la bonne conservation.
La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective et concertée (avec les élus et acteurs économiques locaux) d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques, sociales et culturelles.

La France a désigné environ 12,4 % du territoire métropolitain en sites Natura 2000 (environ 750 sites terrestres et 200 sites marins ou mixtes terre-mer).

L'Hérault compte 53 sites Natura 2000 soit 30 % du territoire départemental. 58 % des communes sont concernées et toutes les communes littorales. Notre département a donc une forte responsabilité dans la préservation de la biodiversité.

source ATEN + MEDDTL

Les réserves naturelles nationales et régionales (RNN)

Elles représentent la richesse du patrimoine naturel national et sont destinées à préserver :

- des espèces animales ou végétales et des habitats en voie de disparition, rares ou remarquables;
- les biotopes et formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables;
- ou constituer des étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage.

Trois réserves naturelles nationales dans l'Hérault : le Bagnas (561,29ha), Roque Haute (154,64 ha), l'Estagnol (78,73 ha)

Quelle différence avec une réserve naturelle régionale ?
La réserve naturelle régionale est le fait d'un propriétaire privé qui souhaite classer un espace lui appartenant en réserve naturelle pour protéger des espèces et/ou habitats présentant un intérêt scientifique.

L'Hérault compte 5 réserves naturelles régionales : Montredon (9,88 ha) ,La Lieude (0,1ha), Aumelas (5 ha), Coumiac (8,36 ha), Rivière Morte de Scio (5,18 ha).



photo - Eric Blanc

La trame verte et la trame bleue

Vers une logique territoriale de la protection des espèces ...

Un constat

Les diverses activités humaines entraînent une fragmentation importante du territoire induisant un fractionnement et une fragilisation des populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires.
Depuis trente ans, la collectivité s'est surtout investie dans la mise en place d'espaces protégés, indispensables à la préservation de la biodiversité. Les espaces naturels, pour jouer leur rôle de réservoir de la biodiversité, doivent être connectés entre eux.
Ces espaces de circulation constituent des continuités écologiques (ou corridors). On appelle trame verte (pour les milieux terrestres) et bleue (pour les milieux aquatiques) le projet national d'identification et de maintien de ces corridors.
Les connexions peuvent différer selon les besoins des espèces.

Elles peuvent être :
- continues et linéaires, comme dans le cas des cours d'eau ;
- discontinues (bosquets, mares, îlots) pour des espèces susceptibles de voler ou de traverser des espaces inhospitaliers;
- prenant la forme d'une trame générale, comme dans le cas du cerf, susceptible de traverser une trame agricole.

Les étapes de la mise en oeuvre

La conception de la trame verte et bleue repose sur trois niveaux emboîtés :
- des **orientations nationales** pour la préservation et la restauration des continuités écologiques précisant le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques et orientations concernant les documents de planification et les projets relevant du niveau national;
- des **schémas régionaux de cohérence écologique** (SRCE), qui respectent les orientations nationales, élaborés conjointement par l'Etat et la Région. Ce document présente les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques et cartographie la trame verte et bleue à l'échelle de la région;
- les **documents de planification** et projets de collectivités territoriales et leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, prennent en compte les SRCE.

Un outil à intégrer dans les documents d'urbanisme

Dans l'Hérault, une majorité de communes est concernée par un document d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme, carte communale et à l'échelle intercommunale par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
Dans ces documents de nombreuses actions en faveur des continuités écologiques sont possibles et favorables à la prise en compte d'autres enjeux (les paysages, le cadre de vie, la prévention des inondations, la préservation des espaces agricoles).
Le zonage permet d'identifier les espaces qui doivent rester agricoles, forestiers ou naturels pour remplir une fonction de réservoir de biodiversité ou une fonction de corridor.

découvrir comprendre partager analyser



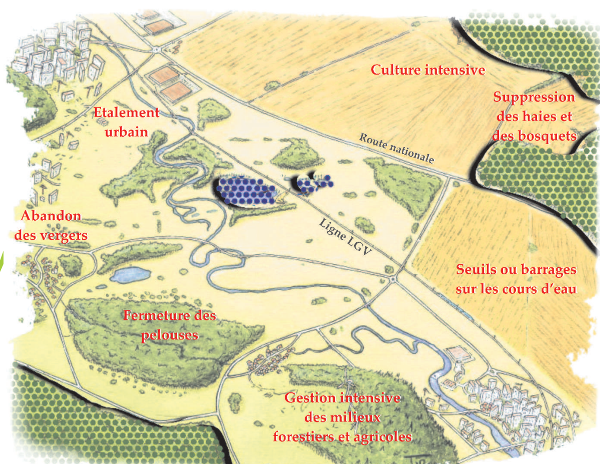
photos - Christophe Dutheil

La biodiversité ordinaire : c'est quoi ?

La biodiversité est partout et on parle de "biodiversité ordinaire" pour désigner tout ce qui n'est pas rare, patrimonial ou exceptionnel. Pourtant, cela ne signifie pas qu'elle n'est pas menacée. On constate effectivement un effondrement des espèces banales (lapin de Garenne, perdrix rouge mais aussi des plantes messicoles comme le coquelicot ou le bleuet). Des observations menées par les naturalistes depuis 1989 (programme STOC : Suivi Temporel des oiseaux Communs) montrent une chute du nombre d'oiseaux toutes espèces confondues de 10 %.

La prise en compte de la biodiversité ordinaire

Avec la stratégie nationale pour la biodiversité de 2004 et la loi Grenelle II de l'environnement, la préservation de la biodiversité passe par la constitution d'une trame verte et bleue. Comme un réseau d'infrastructures qui lie les villes entre elles et leur permet de vivre et se maintenir, la constitution d'une trame verte et bleue a pour objectif de créer des routes de la biodiversité. Elles permettront de créer du lien entre les différents périmètres identifiés pour leur intérêt faunistique et floristique, habitats (ZNIEFF, parcs nationaux, sites classés, sites Natura 2000 …etc) et contribuer au maintien de la biodiversité. C'est l'enjeu de demain : tenir compte de la biodiversité ordinaire, des éléments du paysage pour tracer dans un premier temps ces continuités écologiques et définir les mesures de gestion adéquates pour les conserver et les maintenir dans le souci toujours d'un développement durable.



Des coeurs de nature menacés d'isolement



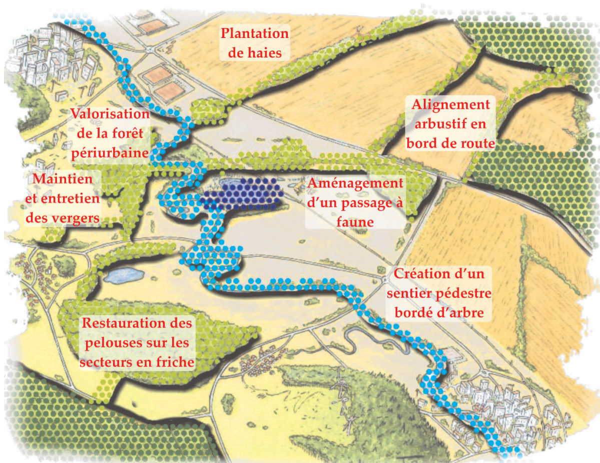
photo - Jérôme Leroyer

Les acteurs, leur rôle

Quel est le rôle de l'Etat dans la démarche Natura 2000 ?

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon assure la coordination et le cadrage de la démarche à l'échelle régionale.

La DDTM34 est en charge :
- du pilotage de la démarche Natura 2000 sur les 48 sites terrestres du département : suivi de l'élaboration et de la mise en oeuvre des documents d'objectifs (DOCOBS), instruction des contrats Natura 2000 et des adhésions aux chartes Natura 2000;
- de l'instruction des études d'incidences relevant de son champ de compétences;
- de l'établissement des avis sur le volet "biodiversité remarquable" (Natura2000, espèces protégées) des documents de planification territoriale.



Des continuités écologiques pour la biodiversité, la qualité et l'attractivité des territoires

SOURCE / DREAL FrancheComté /CPIE du Hauts-Doubs novembre 2010

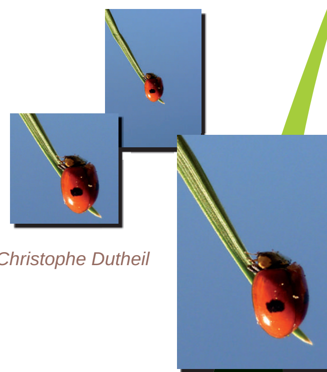


photo - Christophe Dutheil

Natura 2000: une démarche concertée qui engage l'ensemble des acteurs du territoire

Le portage de l'élaboration des documents d'objectifs ainsi que leur mise en oeuvre est réalisé par les collectivités territoriales (communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats mixtes ...)
L'élaboration du document d'objectif et notamment la définition des mesures de gestion pour les sites fait l'objet d'une concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire concerné.